

# FEEDELIOS

## LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DES OUTRE-MER

La plateforme Feedelios met en relation les entreprises qui cherchent un financement pour leur développement et les investisseurs qui peuvent intervenir sous forme de prêts ou de participation au capital. Son PDG Daniel Lantin nous en précise les modalités.

Propos recueillis par Jean-Paul Rivière

### Comment fonctionne le financement participatif ?

**Daniel Lantin :** Les investisseurs, selon l'intérêt qu'ils portent au projet et en réponse aux besoins exprimés, peuvent participer sous forme de prêts ou de minibons. Le prêt est un système classique avec remboursement contractuel selon un échéancier défini de gré à gré. Les minibons sont des bons de caisse intermédies au moyen d'un site Internet agréé, avec un remboursement sur douze mois maximum.

Les investisseurs peuvent également entrer dans le capital de l'entreprise et en devenir actionnaires. Feedelios est la seule plateforme Conseiller en Investissement Participatif en Outre-Mer, agréée depuis 2014.

### Comment examinez-vous les dossiers déposés sur la plateforme ?

Nous soutenons des projets innovants, notamment axés sur le développement durable qui attirent plus facilement les investisseurs. En règle générale, nous nous assurons avant tout que ceux-ci soient conscients des risques de perte en capital encourus. Néanmoins, afin de les limiter, nous suivons régulièrement les entreprises et nous remontons ces informations aux investisseurs. Dans le cas des minibons, il faut que les entreprises (SA, SAS ou SARL) aient publié au moins trois bilans et que le prêt ne serve pas à financer des pertes. Les taux d'intérêt sont plus élevés que les taux bancaires, offrant ainsi une bonne rentabilité aux investisseurs.

Nous avons deux dossiers en minibons : Technik Clim & Froid pour financer l'achat d'une nacelle et de rayonnages et Tanal Caraïbes pour cofinancer la fabrication de sa première collection de chaussures, de sacs et de foulards.

### Y a-t-il des plafonds de prêts ?

Aujourd'hui, ils sont limités à 2,5 millions €, l'investisseur étant limité à 2 500 €. Il y a bien sûr des frais de dossier qui s'ajoutent. La contribution moyenne est de 300 € pour les prêts, de 1 200 € pour les minibons, et de 5 000 € à 6 000 € pour les investissements en capital. C'est un secteur dynamique qui évolue très vite.

### Le financement participatif peut-il entrer en concours avec d'autres financements ?

Bien sûr, nous pouvons accompagner des dossiers cofinancés par la Région par exemple, ou par des banques. Nous pouvons également être partenaires de BPI France Antilles- Guyane qui n'intervient d'ailleurs que s'il y a un cofinancier.



DANIEL LANTIN,  
PDG de Finance  
& Investissement



Immatriculé à l'ORIAS – Enregistré sous le n° 15000848  
d.lantin@feedelios.com - www.feedelios.com

0690 35 71 57

